6856 - Vallée de la Renarde

Exposé des motifs :

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives : "Situé à 35 km au sud de Paris, à proximité d'Arpajon, la vallée de la Renarde qui n'est ni traversée par un chemin de fer, ni par une route importante, a gardé un calme campagnard et des paysages de vallée d'une franche qualité. La beauté du site de la Renarde provient de la richesse des éléments topographiques (vallées avec nombreux festons et affluents) rehaussée par les variétés du mode d'occupation du sol (grands champs ouverts, marécages, prairies, petits champs clos, alignements d'arbres, fronts boisés, villages typiques serrés autour de l'éqlise,..). En outre, ces éléments constitutifs de ce paysage ne sont pas qâchés ni mités par des apports étrangers. Ainsi, les secteurs agricoles, forestiers ou urbains ont gardé, chacun en ce qui les concerne, leurs caractères propres et spécifiques. Les propositions pour l'inscription à l'inventaire des sites naturels de la vallée de la Renarde doivent être mises en oeuvre pour que les éléments fondamentaux constitutifs de ce paysage soient protégés."

Identité :

La vallée de la Renarde se distingue par son caractère essentiellement rural bien qu'elle soit située à proximité de la zone urbaine dense du nord

de l'Essonne. Cela s'explique sans doute par sa situation géographique à l'écart des grands axes de communication.

Le site présente une grande richesse d'unités paysagères remarquables : vallée dotée de nombreux festons, affluents ayant dessinés des vallées sèches, biefs destinés à alimenter les moulins et à irriguer les prairies humides, couverts forestiers de grande valeur.... L'occupation du sol a historiquement toujours respecté les caractéristiques naturelles du site : champs ouverts sur les "plateaux", petits champs clos à proximité de la rivière, marécages, prairies, alignements d'arbres, fronts boisés dessinant les limites visuelles du site. Le patrimoine urbain de bourgs et villages l'améliorent : les structures de bourgs sont conservées, chacun dispose d'éléments architecturaux de grande valeur : églises, châteaux, demeures historiques, bâti vernaculaire dont l'essentiel est protégé au titre des monuments historiques. L'essentiel du bâti est parfaitement intégré dans le site.

État des lieux et orientations pour la gestion à venir :

Actualisation en cours.

Fiche n° 6856